

## ATHENEE LOUISIANAIS.

CONCOURS DE 1896.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année :

"De tous les romanciers français du dix-neuvième siècle, quel est celui qui vous plaît le plus pour votre plaisir et vos lectures ?"

Les manuscrits doivent être reçus jusqu'au 1er mars 1897 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits avec lisibilité que possible, sur papier couleur réglé, avec un marge, et seulement sur le recto des lignes ; il ne devront pas dépasser 20 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom de l'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe scellée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvrira seulement l'enveloppe contenant le nom du concouriste qui a mérité la médaille pour savoir qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accepter des mentions supplémentaires si le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la cérémonie, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat sera proclamé après l'issue du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les deux premiers concurrents à qui des médailles honorables auront été accordées seront lus devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Tous les manuscrits dans aucun cas ne sont vendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui sera obtenue la médaille, ne pourra plus concourir.

Tous les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,

BUS. MOURIN,

P. O. Box 725.

Les avocats trouveront utile à consulter la liste ci-dessous des jours où sont appelables (réformables) à la Cour Suprême les affaires des diverses paroisses de l'Etat :

Acadie, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Accouche, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Assomption, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Avril, les seconds lundis de janvier et de novembre.

Baton Rouge, Est, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Baton Rouge, Ouest, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Bienvenue, les seconds lundis de mai et de décembre.

Bossier, les seconds lundis de mai et de décembre.

Cajou, les seconds lundis de mai et de décembre.

Calcasieu, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Caldwell, les seconds lundis de mai et de décembre.

Cameron, les seconds lundis de mai et de décembre.

Carroll, les seconds lundis de mai et de décembre.

Coushatta, les seconds lundis de mai et de décembre.

Catahoula, les seconds lundis de mai et de décembre.

Champlain, les seconds lundis de mai et de décembre.

Clairborne, les seconds lundis de mai et de décembre.

Concordia, les seconds lundis de mai et de décembre.

Dobson, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Ebenezer, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Elk, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Feliciana, Ouest, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Franklin, les seconds lundis de mai et de décembre.

Gautier, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Iberia, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Ida, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Jackson, les seconds lundis de mai et de décembre.

Kosciusko, les seconds lundis de mai et de décembre.

Lincoln, les seconds lundis de mai et de décembre.

Madison, les seconds lundis de mai et de décembre.

Morgan, les seconds lundis de mai et de décembre.

Morehouse, les seconds lundis de mai et de décembre.

Natchitoches, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Paroisse des Malécots, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Pelham, les seconds lundis de mai et de décembre.

Pelican, les seconds lundis de mai et de décembre.

Perry, les seconds lundis de mai et de décembre.

Pointe Coupee, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Rapides, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Ravenel, les seconds lundis de mai et de décembre.

Rodriguez, les seconds lundis de mai et de décembre.

Rousseau, les seconds lundis de mai et de décembre.

Saint James, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Saint Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Mary, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Helena, les seconds lundis de mai et de novembre.

Saint Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janvier.

Saint James, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Saint Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Mary, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Helena, les seconds lundis de mai et de décembre.

Saint Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janvier.

Saint James, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Saint Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Mary, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Helena, les seconds lundis de mai et de décembre.

Saint Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janvier.

Saint James, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Saint Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Mary, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Helena, les seconds lundis de mai et de décembre.

Saint Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janvier.

Saint James, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Saint Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Mary, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Helena, les seconds lundis de mai et de décembre.

Saint Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janvier.

Saint James, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Saint Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Mary, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Helena, les seconds lundis de mai et de décembre.

Saint Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janvier.

Saint James, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Saint Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Mary, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Helena, les seconds lundis de mai et de décembre.

Saint Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janvier.

Saint James, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Saint Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Mary, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Helena, les seconds lundis de mai et de décembre.

Saint Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janvier.

Saint James, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Saint Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Mary, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Helena, les seconds lundis de mai et de décembre.

Saint Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janvier.

Saint James, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Saint Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Mary, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Helena, les seconds lundis de mai et de décembre.

Saint Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janvier.

Saint James, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Saint Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Mary, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Helena, les seconds lundis de mai et de décembre.

Saint Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janvier.

Saint James, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Saint Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Mary, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Helena, les seconds lundis de mai et de décembre.

Saint Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janvier.

Saint James, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Saint Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Mary, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Saint Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.